

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
COMMUNE DE CAMIRAN**

**COMPTE RENDU DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 29 MARS 2022**

L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf mars , le conseil municipal dûment convoqué en date du 15 Mars 2022, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bastien MERCIER, maire

Présents : BLOUIN Emilie, CARPENE Marie-Pierre, Sylvette DE TREGOMAIN , SALVAGE Delphine, BONNAFOUS Mathieu, MERCIER Bastien, GOUDENEGE France, GLIZE Nadine, DELOUBES Claudine,

Absents :, GOUDIN Jérôme, REVET David

Madame France GOUDENEGE a été désignée comme secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2022-04**

**Compte de gestion**

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par la trésorerie de La Réole à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du Conseil municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2021, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

**DELIBERATION N° 2022-05**

**Compte Administratif 2021**

Vote le Compte Administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

**Investissement**

Dépenses                    Réalisé : 659 966,12  
Reste à réaliser : 24 011,89

Recettes                    Réalisé : 693 841,45  
Reste à réaliser : 280 095,61

**Fonctionnement**

Dépenses                    Réalisé : 240 582,88  
Reste à réaliser : 14 940,00

Recettes                    Réalisé : 471 979,50  
Reste à réaliser : 0,00

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement : 33 875,33

Fonctionnement : 231 396,62

Résultat global : 265 271,95

## DELIBERATION N° 2022-06

### Affectation du résultat

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du maire Bastien Mercier, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 le 29 Mars 2022.

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	43 420,68
- un excédent reporté de :	187 975,94
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	231 396,62
- un excédent d'investissement de :	33 875,33
- un excédent des restes à réaliser de :	256 083,72
Soit un excédent de financement de :	289 959,05

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCEDENT	231 396,62
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1088)	0,00
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	231 396,62
<hr/>	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	33 875,33

## DELIBERATION N° 2022-07

### Objet : Cession Remorque et Chargeuse

**Nombre de Conseillers: 11 Présents: 09 Exprimés: 09 Pour: 09 Contre: 0 Abstention : 0**

Vu les articles L.2241-1 et L2122.21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal 2022-22 du 04 Octobre 2021 ;

Considérant que le Conseil Municipal est compétent pour décider de la vente d'un véhicule appartenant à une commune ;

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la mise en vente :

- de la Remorque suivante : Remorque DALBY immatriculée GD-866-ZY pour un montant de 20400€ TTC .

- de la chargeuse suivante : JBC non immatriculée pour un montant de 6000€ TTC

- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires afférentes à ces deux ventes.

### QUESTIONS DIVERSES

Fin de séance : 19h30

Le Maire,

Les membres du Conseil Municipal,